

CET, FO DANS L'ACTION !!!

Le Creusot

Les divers accords signés par FO, soit en central pour l'accord relatif au compte épargne, soit en local pour l'accord sur le travail posté, permettent aux salariés des possibilités élargies de gestion de leur temps de travail et de leurs droits à congés.

ALIMENTATION DU CET

Le compte épargne temps peut être alimenté de diverses manières :

- ✓ Congés, congés supplémentaires
- ✓ JRTT non utilisés
- ✓ Divers jours de repos (repos compensateurs, jours temps partiel...)
- ✓ Alimentation en argent des sommes attribuées au titre du 13^{ième} mois
- ✓ Alimentation en argent des sommes attribuées au titre de la prime d'équipe de nuit (spécificité au Creusot)

Le tout avec des plafonds de jours à ne pas dépasser en fonction des accords signés.

UTILISATION DU CET

Le CET peut être utilisé deux fois par ans pour indemniser tout ou partie d'un congé, qu'il soit sabbatique, parental d'éducation, de solidarité, pour la reprise ou la création d'entreprise ou pour tout autre congé pour lequel le salarié ne perçoit pas de rémunération de la part de l'entreprise. L'accord précise bien que l'indemnisation est effectuée sur la base du salaire perçu au moment de la prise de congé. Un abondement est également prévu dans le cadre d'un départ de l'entreprise en fin de carrière.

MAIS ALORS OU EST LE PROBLEME ???

Nous constatons que les salariés épargnent afin d'aménager leur temps de travail, ils cotisent pour certains **sur une base de salaire en 3X8**, et lors de la prise du CET, celle-ci est effectuée **sur un salaire en journée, accompagnée une perte de revenu importante**.

POUR FO, SIGNER UN ACCORD C'EST BIEN, LE FAIRE APPLIQUER C'EST MIEUX !!!

Dès lors, informée du problème, votre équipe FO a remonté l'injustice à SAFRAN lors de la négociation de l'accord « contrat de génération » signé dernièrement, puis à tous les niveaux de notre société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES au Creusot et à Courcouronnes.

SAFRAN a décidé de régler le problème à partir du 1^{er} octobre 2016, pour les cas en cours notre Direction Générale, nous indique travailler sur le sujet et nous rendra une réponse fin septembre 2016.

Nous sommes persuadé que cette injustice sera très vite réglée, afin que nous puissions nous consacrer aux challenges du LEAP plutôt qu'à l'application des accords signés.

L'équipe FO